



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 mai 2010
(OR. en)**

9533/10

CO EUR-PREP 21

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil
au: Conseil des affaires générales

Objet: *Conseil européen du 17 juin 2010*
– *Projet d'ordre du jour annoté*

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

En conséquence, les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder le 17 juin 2010.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o
o o

Le président du Conseil européen entend limiter l'ordre du jour du Conseil européen aux points qui seront effectivement examinés par les chefs d'État ou de gouvernement. Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les orientations générales approuvées par le Conseil européen.

o
o o

I. EUROPE 2020 - UNE NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

À la suite de ses conclusions des 25 et 26 mars 2010, le Conseil européen adoptera la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi: "EUROPE 2020". En particulier, il sera invité à approuver au niveau politique les lignes directrices intégrées, à mettre au point définitivement les grands objectifs en matière d'enseignement et d'inclusion sociale/réduction de la pauvreté, à évaluer les travaux accomplis en ce qui concerne les objectifs nationaux à définir par les États membres et à évaluer l'état d'avancement des travaux sur les entraves à la croissance.

À cet égard, le Conseil européen procédera à un échange de vues sur la manière dont l'UE sera le mieux en mesure de concrétiser les enjeux impérieux que constituent l'amélioration de la compétitivité et le renforcement de la croissance. Il fera le point des discussions menées sur les moyens d'améliorer encore la coordination des politiques économiques, compte tenu de la communication de la Commission du 12 mai et de la création du groupe de travail. Il sera informé des travaux du Conseil sur les stratégies de sortie.

II. SOMMET DU G 20 DE TORONTO

Le Conseil européen définira la position de l'Union dans la perspective du sommet du G20 à Toronto. En particulier, il favorisera l'action menée actuellement pour renforcer la réglementation et la supervision financières dans l'UE et au-delà.

III. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil européen débattira des préparatifs pour la réunion plénière de haut niveau des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

IV. CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Commission présentera la communication qu'elle transmettra prochainement sur le changement climatique, ce qui donnera l'occasion aux membres du Conseil européen de faire part de leurs premières réactions, notamment en ce qui concerne les ambitions que l'Europe s'est fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour ce qui est de la question connexe de la compétitivité.

o
o o

AUTRES POINTS

Le Conseil européen entendra un exposé du président du groupe de réflexion qu'il a établi en décembre 2007.

Il sera par ailleurs invité à approuver les conclusions du Conseil sur l'évaluation de la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile.
